

Indicateurs retenus pour le tableau de bord national

ODD	Libellé de l'indicateur	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Sous-groupe de discussion	Commentaires
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Taux de pauvreté monétaire (60 % et 50 % du niveau de vie médian)	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur onusien 1.2.1	social	
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Taux de pauvreté en conditions de vie	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur onusien approchant 1.2.2	social	Indicateur de richesse
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Taux d'effort net en logement	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Indicateur complémentaire	économie	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Proportion de personnes n'ayant pas les moyens financiers de manger des protéines tous les 2 jours	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Indicateur onusien approchant 2.1.2	social	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Surpoids et obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Indicateur onusien approchant 2.2.2	social	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Diversité moyenne des cultures arables	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Part des surfaces en agriculture biologique et nombre d'exploitations de haute valeur environnementale (HVE)	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur onusien approchant 2.4.1	environnement	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA)	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction, non-à-risque d'extinction ou à niveau inconnu de risque d'extinction	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	Indicateur onusien 2.5.2	environnement	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Consommation de produits phytosanitaires	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 3 : Santé et bien-être	Découvertes de séropositivité VIH	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Indicateur onusien 3.3.1	social	
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux standardisés de décès pour cause de suicide	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Indicateur onusien 3.4.1	social	
Objectif 3 : Santé et bien-être	Proportion de personnes ayant une consommation d'alcool à risque	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 3 : Santé et bien-être	Nombre de tués par accident de la route	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Indicateur onusien 3.6.1	social	

Indicateurs retenus pour tableau de bord national

Objectif 3 : Santé et bien-être	Renoncement aux soins au cours des douze derniers mois pour raisons financières : écart entre les 20 % les plus modestes et l'ensemble de la population	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 3 : Santé et bien-être	Prévalence du tabagisme régulier (ou quotidien)	3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	Indicateur onusien 3.a.1	social	
Objectif 3 : Santé et bien-être	Espérance de vie en bonne santé à la naissance	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Indicateur complémentaire	social	Indicateur de richesse
Objectif 3 : Santé et bien-être	Satisfaction dans la vie	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Indicateur complémentaire	social	Indicateur de richesse
Objectif 4 : Éducation de qualité	Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et iii) sciences, par sexe.	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Indicateur onusien 4.1.1	social	
Objectif 4 : Éducation de qualité	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Indicateur onusien approchant 4.7.1	social	
Objectif 4 : Éducation de qualité	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur onusien 4.3.1	social	
Objectif 4 : Éducation de qualité	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Indicateur onusien 4.4.1	social	
Objectif 4 : Éducation de qualité	Sorties précoces du système scolaire des 18-24 ans	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Indicateur complémentaire	social	Indicateur de richesse
Objectif 5 : Égalité entre les sexes	Proportion de personnes victimes de violences au sein du ménage, par sexe	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Indicateur onusien approchant 5.2.1	social	
Objectif 5 : Égalité entre les sexes	Proportion de personnes victimes de violences sexuelles en dehors du ménage, par sexe	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Indicateur onusien approchant 5.2.2	social	
Objectif 5 : Égalité entre les sexes	Proportion des femmes cadres dirigeants dans le privé et de occupant des postes de direction dans le public	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Indicateur onusien approchant 5.5.2	social	
Objectif 5 : Égalité entre les sexes	Ecart de salaire entre hommes et femmes (gender pay gap)	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 5 : Égalité entre les sexes	Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université, par grandes filières	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien 6.3.2	environnement	
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	Population desservie par une eau non conforme sur plus de 5% des analyses (au regard des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie)	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur onusien approchant 6.1.1	environnement	
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.3.1	environnement	
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	Rendement des réseaux d'eau potable	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Indicateur onusien approchant 6.4.1	environnement	
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	Prélèvements en eau selon les grands usages	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Indicateur onusien approchant 6.4.1	environnement	

Indicateurs retenus pour tableau de bord national

Objectif 6: Eau propre et assainissement	Pourcentage de commissions consultatives des services publics locaux existants par rapport au nombre fixé par la réglementation (Sous réserve de disponibilité des données)	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Indicateur onusien approchant 6.b.1	environnement	
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Pourcentage de personnes touchées par la pauvreté énergétique (incapacité à garder la maison à bonne température)	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Consommation d'énergie primaire par types de matière première	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Indicateur onusien approchant 7.2.1	environnement	
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Evolution des intensités énergétiques finales par secteur	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Indicateur onusien 7.3.1	environnement	
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Consommation finale d'énergie par secteurs et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Indicateur onusien approchant 7.2.1	environnement	
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Taux de sous-emploi	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Indicateur complémentaire	économie	
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Taux de fréquence des accidents de travail	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Indicateur onusien 8.8.1	économie	
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Indicateur onusien 8.6.1	économie	
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Taux d'emploi	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Indicateur complémentaire	économie	Indicateur de richesse
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	Indicateur complémentaire	économie	
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	Indicateur onusien 8.1.1	économie	
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Indicateur onusien 8.10.2	économie	
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Intensité du travail et pression temporelle : subir au moins trois contraintes de rythme dans son travail	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Indicateur complémentaire	économie	
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Personnel de recherche (chercheurs et personnel de soutien) en équivalent temps plein	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Indicateur onusien 9.5.2	économie	
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Effort de recherche : Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en % du PIB	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Indicateur onusien 9.5.1	économie	Indicateur de richesse
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Crédits Budgétaires Publics de R&D par objectifs socio-économiques	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Indicateur complémentaire	économie	
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	Indicateur onusien 9.4.1	environnement	
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Indicateur onusien approchant 9.1.2	environnement	
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Taux d'acceptation des demandes de crédit des TPE	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Indicateur complémentaire	économie	

Indicateurs retenus pour tableau de bord national

Objectif 10 : Réduction des inégalités	Indicateurs de solidité financière	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	Indicateur onusien 10.5.1	économie	
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Taux de croissance du revenu réel par unité de consommation pour les 40 % des plus pauvres, pour l'ensemble de la population	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Indicateur onusien 10.1.1	social	
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Dispersion des revenus (D9/D1, D5/D1, rapport interquintile des masses de niveau de vie (100-S80)/S20)	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Indicateur complémentaire	social	Indicateur de richesse
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Inégalité du patrimoine (indice de Gini)	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Taux de surpeuplement des logements	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Indicateur complémentaire	social	
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	Indicateur onusien approchant 11.6.1	environnement	
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	Indicateur onusien 11.6.2	environnement	
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Artificialisation des sols	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Indicateur onusien 11.3.1	environnement	Indicateur de richesse
Objectif 12: Consommation et production responsables	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Indicateur onusien 12.2.2	environnement	
Objectif 12: Consommation et production responsables	Empreinte matières, empreinte matières par habitant et empreinte matières par unité de PIB	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Indicateur onusien 12.2.1	environnement	
Objectif 12: Consommation et production responsables	Pertes et gaspillages alimentaires en France au long de la chaîne alimentaire	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	Indicateur onusien 12.3.1	environnement	
Objectif 12: Consommation et production responsables	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	Indicateur onusien 12.4.2	environnement	
Objectif 12: Consommation et production responsables	Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type : plastique, papier/carton, bois, métal, verre, biodéchets, plâtre, terres	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Indicateur onusien approchant 12.5.1	environnement	
Objectif 12: Consommation et production responsables	Emplois de l'économie circulaire	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 12: Consommation et production responsables	Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Empreinte carbone (CO2, CH4 et NO2)	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur de richesse
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Réduction des émissions françaises de gaz à effet de serre depuis 1990, année de référence	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Indicateur onusien approchant 13.2.1	environnement	
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Evolution du nombre d'événements naturels très graves	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Indicateur onusien approchant 13.1.1	environnement	
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, y compris révisé et approuvé	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Indicateur onusien approchant 13.1.3	environnement	

Indicateurs retenus pour tableau de bord national

Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Indicateur onusien approchant 13.a.1	environnement	
Objectif 14 : Vie aquatique	Aires marines protégées	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	Indicateur onusien approchant 14.5.1	environnement	
Objectif 14 : Vie aquatique	État écologique des masses d'eaux littorales	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 14 : Vie aquatique	Part des fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac en Manche	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur onusien approchant 14.1.1	environnement	Cet indicateur sera remplacé par l'indicateur « Répartition des déchets dans les eaux littorales métropolitaines » dès qu'il sera disponible. La production de ce dernier est attendue pour le 1er semestre 2019.
Objectif 14 : Vie aquatique	Evolution de l'État des récifs coralliens d'outre-mer : Pourcentage des stations de suivis des récifs coralliens dans les outre-mer français dont le recouvrement en corail vivant est stable/en augmentation/en diminution	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 14 : Vie aquatique	Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur onusien approchant 14.1.1	environnement	
Objectif 14 : Vie aquatique	Contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports "POLREP" (Pollution Report) suivi par les autorités	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur onusien approchant 14.1.1	environnement	
Objectif 14 : Vie aquatique	État d'avancement d'une approche écosystémique : façades disposant d'un document stratégique de façade (métropole) ou d'un document de stratégie de bassin (Outre Mer)	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Indicateur onusien approchant 14.2.1	environnement	
Objectif 15 : Vie terrestre	Aires terrestres protégées	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur complémentaire	plénière	
Objectif 15 : Vie terrestre	Taux de boisement en France métropolitaine	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur onusien 15.1.1	environnement	
Objectif 15 : Vie terrestre	État de conservation des habitats naturels	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur onusien approchant 15.1.2	environnement	
Objectif 15 : Vie terrestre	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur onusien approchant 15.5.1	environnement	
Objectif 15 : Vie terrestre	Évolution du nombre d'espèces exotiques envahissantes en France (métropole et DOM)	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	Indicateur onusien approchant 15.8.1	environnement	
Objectif 15 : Vie terrestre	Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 15 : Vie terrestre	Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, types des pollutions, impacts)	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur complémentaire	environnement	
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion des personnes prévenues parmi les détenus	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur onusien 16.3.2	social	

Indicateurs retenus pour tableau de bord national

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort), en cumul annuel	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Indicateur onusien 16.1.1	social	
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Part de la population âgée de plus de 18 ans victime de violences physiques et/ou sexuelles	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Indicateur onusien approchant 16.1.3	social	
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Confiance de la population dans les services publics (police, hôpitaux, ...)	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Indicateur onusien approchant 16.6.2	social	
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Indicateur onusien approchant 17.13.1	économie	Indicateur de richesse
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Endettement privé (sociétés non financières et ménages)	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Indicateur onusien approchant 17.13.1	économie	Indicateur de richesse
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Aide publique au développement (APD) nette totale (montant et en proportion du Revenu national brut (RNB)), dont en faveur des pays les moins avancés	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	Indicateur onusien 17.2.1	économie	
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Montant de l'aide publique au développement brute, bilatérale, désagrégé par secteur, par marqueur, par grande zone géographique	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Regroupement d'indicateurs onusiens et d'indicateurs complémentaires	économie	
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Part des personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	Indicateur onusien 17.8.1	économie	
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Proportion d'individus disposant du haut débit à la maison	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	Indicateur onusien approchant 17.6.1	économie	

Recommandations effectuées par le groupe de travail					
ODD	Libellé de l'indicateur	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Sous groupe de discussion	Commentaires
Tous les ODD					Désagréger chaque indicateur en fonction de variables pertinentes pour l'indicateur
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier		social	Pourrait faire l'objet d'une recommandation : encourager les producteurs à mieux couvrir le bas de la distribution des revenus pour appréhender l'extrême pauvreté monétaire (également préconisation OCDE)
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier		plénière	Recommandation pour mettre en lumière l'extrême pauvreté, en réalisant un focus sur ceux qui sont habituellement invisibles dans les statistiques.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Indicateur onusien 1.a.1	économie	Le second plan français de lutte contre la pauvreté pourrait permettre de circonscrire le champ visé. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Nombre de personnes vivant à la rue	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	Pourrait faire l'objet d'une recommandation de renouvellement d'enquête auprès des personnes sans domicile fixe (la dernière date de 2012).
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Part de la population qui n'est pas assurée contre les risques de pertes économiques (automobile, habitation)	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur non produit actuellement Peut faire l'objet d'une recommandation de production à partir des enquêtes existantes (Enquête Nationale Logement et Fonds de garantie des assurances obligatoires)
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable		2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols		plénière	Recommandation pour inciter les chercheurs à définir l'« agriculture productive et durable » et encourager les travaux réalisés par la FAO sur cet indicateur.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Taux de matière organique dans les sols arables	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	La fréquence de renseignement de ces données est très faible (tous les 10 ans). L'INRA mène actuellement un travail sur cet indicateur : il peut faire l'objet d'une recommandation pour intégration ultérieure si fréquence de production plus élevée
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Proportion d'alimentation bio disponible et différentiel de coût avec le non bio	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	L'indicateur qui a été retenu sur l'AB est la part des surfaces en AB et HVE. Données non disponibles pour l'indicateur complémentaire proposé mais peut faire l'objet d'une recommandation de production.
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité attribuable à la pollution atmosphérique externe	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Indicateur onusien approchant 3.9.1	social	Non encore produit. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 4 : Éducation de qualité	Taux d'illettrisme chez les adultes	4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter		plénière	Recommandation pour un suivi dans la durée de l'illettrisme en France, soit via l'enquête PIAAC, soit via l'enquête AES afin d'intégrer cet indicateur au tableau de bord.
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Indicateur onusien 5.3.2	social	L'éradication des mutilations et ablations génitales fait partie du 5ème plan français sur les violences. Des données existent (Ined, 2007). Le suivi de cet indicateur pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Indicateur onusien 5.4.1	social	L'enquête Emploi du temps permet de calculer cet indicateur, mais la fréquence de l'enquête conduit cependant à ne pas le retenir pour le tableau de bord. Le renouvellement de l'enquête tous les 10 ans pourrait faire l'objet d'une recommandation.

Recommandations

Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Part des femmes dans les conseils des entreprises non cotées et des entreprises publiques	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Indicateur complémentaire	social	Cible définie par la loi. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Nombre de centres IVG pour 100000 femmes (indicateur encore à préciser)	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Indicateur complémentaire	social	Il n'existe pas à l'heure actuelle d'indicateur national « synthétique » sur l'accès aux centres IVG. Toutefois la Drees, en lien avec la commission IVG, réfléchit à la construction d'un tel indicateur. Un travail méthodologique est d'ailleurs actuellement en cours pour produire un indicateur pertinent sur les IVG. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Nombre de projets d'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Indicateur complémentaire	social	Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Proportion de la population précaire (SDF, migrants en situation illégale, habitat informel...) ayant accès au service public d'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur complémentaire	environnement	Proposition du rapport CGEDD Indicateur non produit à l'heure Peut faire l'objet d'une recommandation de production, en lien avec la recommandation concernant les personnes vivant dans la rue et celle concernant les logements précaires
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Durée et fréquence des coupures de l'alimentation en eau potable	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur complémentaire	environnement	Proposition du rapport CGEDD Indicateur non produit à l'heure Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Population non desservie par l'approvisionnement public en eau potable	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur onusien approchant 6.1.1	environnement	Les données disponibles pour cet indicateur sont des données estimées sur la base d'une enquête menée en 2008 par SOeS-SSP, pas de nouvelles données depuis 2008. Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Part des logements sans raccordement au réseau de collecte ni assainissement autonome	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur complémentaire	environnement	Les données disponibles pour cet indicateur sont des valeurs estimées à partir de l'Enquête Eau 2008 SSP-SoeS. Peut faire l'objet d'une recommandation de production Les indicateurs sur les services d'eaux potables et d'assainissement seront à terme tous regroupés en seul indicateur, lorsqu'ils seront disponibles, afin d'avoir un indicateur plus complet.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Population n'ayant ni bain ni douche ni toilette intérieurs dans leur ménage	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Indicateur onusien approchant 6.2.1	environnement	Données Eurostat affichant la valeur de 0,3% depuis 2010 Peut faire l'objet d'une recommandation pour une production par territoire (ex : par départements)
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Consommation énergétique de l'industrie	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent		plénière	Peut faire l'objet d'une recommandation
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable		7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent		plénière	Recommandation pour encourager la réalisation de travaux pour déterminer si les énergies dites renouvelables sont réellement durables, et ce pour chaque type d'énergie.
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Economies d'énergie réalisées par rapport à l'année précédente, exprimées en rejets de gaz à effet de serre en moins	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Indicateur complémentaire	environnement	Proposition du rapport CGEDD Indicateur non produit à l'heure Peut faire l'objet d'une recommandation de production de données. En lien aussi avec l'ODD 13
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs & Part modale des transports collectifs de marchandises dans le transport intérieur terrestre de marchandises	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	indicateur onusien 9.1.2	environnement	L'indicateur national retenu ne prend pas en compte la navigation maritime. L'ajout de la navigation maritime internationale sous pavillon français à cet indicateur peut faire l'objet d'une recommandation
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)	10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	Indicateur onusien 10.b.1	économie	L'indicateur disponible n'est pas exhaustif pour les aides privées. Le TOSSD en cours d'élaboration proposé pour suivre la cible 17.9 pourrait permettre de calculer cet indicateur. D'une manière générale, le groupe recommanderait de ne conserver pour le moment que des indicateurs APD dans le tableau de bord et d'encourager les travaux en cours sur les autres indicateurs : TOSSD, AASP, aides privées, finances vertes ...
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Indicateur sur l'immigration	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées			en attente d'une proposition des membres du groupe

Recommandations

Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Indicateur onusien 11.1.1	social	Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et situation au regard du handicap	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Indicateur onusien 11.2.1	environnement	Indicateur non produit actuellement. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion de population concernée par un PLUi	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Indicateur onusien approchant 11.3.2	environnement	Absence de données pour cet indicateur, mais il sera bientôt disponible. Peut faire l'objet d'une recommandation pour intégration ultérieure.
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Indicateur d'état, de moyens et de résultats sur le patrimoine français naturel et culturel	11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur proposé par le CGEDD mais non produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	Indicateur onusien 11.7.1	environnement	Indicateur non disponible. Proposition d'un indicateur par le CGEDD sur l'occupation de l'espace public : peut faire l'objet d'une recommandation de production.
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Indicateurs de transition socio-écologique et de résilience territoriale	11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur proposé par le CGEDD mais non produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
Objectif 12: Consommation et production responsables	Indicateur de suivi de la commande publique	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur non disponible, mais des travaux ont commencé pour faire quelque chose sur la commande publique. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
Objectif 12: Consommation et production responsables	Indicateur sur le tourisme durable	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur non disponible. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Indicateur financier sur l'environnement	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Indicateur complémentaire	économie	Correspond à la démarche de One Planet Summit sur le financement responsable par rapport au climat, dans un but de stabilité financière. S'agissant de la prise en compte des risques climatiques dans le secteur des banques et des assurances, le dernier état des lieux présenté par la supervision prudentielle confirme qu'à ce stade le sujet de la finance verte et de sa mesure pourrait être intégré dans les recommandations pour la mise à disposition à terme de nouveaux indicateurs statistiques dans ce domaine. Pourrait fait l'objet d'une recommandation.
Objectif 14 : Vie aquatique				plénière	Recommandation de booster les moyens pour augmenter nos connaissances sur la vie aquatique et le milieu marin.
Objectif 14 : Vie aquatique	% de réduction des subventions nuisibles au secteur halieutique	14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce	Indicateur onusien approchant 14.6.1	environnement	Données non disponibles, indicateur en Tier 3. Proposition de metadata en cours par l'ONU. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
Objectif 14 : Vie aquatique	Evolution du nombre d'emplois liés à la pêche l'aquaculture et le tourisme littoral dans les PEID	14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur non produit. Recommandation proposée : étudier la faisabilité de l'indicateur à l'échelle d'un DOM, en élargissant le champ de la pêche à l'aquaculture et au tourisme et en analysant le nombre d'emplois concernés et leur évolution. Ceci permettrait d'alimenter concrètement les propositions françaises d'ici 2020 dans les différentes instances de travail.
Objectif 14 : Vie aquatique	Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines	14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	Indicateur onusien 14.a.1	environnement	Indicateur non disponible. Recommandation possible pour une intégration ultérieure.

Recommandations

Objectif 15 : Vie terrestre	Indice de couvert végétal des montagnes (Déclinaison « Montagne » des indicateurs proposés en 15.1.2)	15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	Indicateur onusien 15.4.2	environnement	indicateur non produit actuellement. La "montagne" ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
Objectif 15 : Vie terrestre	Indicateur sur les tortues dans les DOM-TOM	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur proposé par le CGEDD. Devrait être produit en 2019. Peut faire l'objet d'une recommandation pour intégration ultérieure
Objectif 15 : Vie terrestre	Indice de suivi de l'accès aux bénéfices découlant de l'utilisation de ressources génétiques	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur proposé par le CGEDD. N'est pas produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation de production
Objectif 15 : Vie terrestre	Indicateur sur la biodiversité des forêts				en attente d'une proposition commune DEB/MAA
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de vigilance			plénière	Peut faire l'objet d'une recommandation
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Indicateur onusien 16.2.1	social	Aurait pu être proposé un indicateur du nombre de signalements des enfants en danger ou bien d'affaires jugées pour enfants en danger, mais le périmètre est plus large que les châtiments corporels ou agressions psychologiques. Une loi devrait être votée sur les violences au sein des familles. Des indicateurs sont-ils prévus pour le suivi de cette loi ? Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Indicateur onusien 16.2.3	social	Politique en cours de définition. Pourrait faire l'objet d'une recommandation, en lien avec l'indicateur 16.2.1.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Indicateur d'accès la justice	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur complémentaire	social	Sur impulsion de la déléguée interministérielle de l'aide aux victimes, des travaux sont en cours pour déterminer un indicateur synthétique signifiant sur l'accès à la justice en France, possiblement un indicateur de durée. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Indicateur onusien 16.5.1	social	Cet indicateur est en expérimentation avec une question consacrée à la corruption dans l'enquête CVS (pour la vie privée et pour la vie professionnelle de la personne interrogée). Pourrait faire l'objet d'une recommandation à l'issue des leçons tirées de l'expérimentation.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Indicateur onusien 16.5.2	social	Concernant les entreprises, une recommandation pourrait être faite pour trouver un support d'enquête permettant de suivre à espace régulier l'évolution de la corruption
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	Indicateur onusien 16.b.1	social	Ajouter le droit 'national' dans l'intitulé. Indicateur pouvant être approché de façon espacée par l'enquête Teo. Pourrait faire l'objet d'une recommandation l'étude de la pertinence d'un suivi complémentaire à TeO de discriminations précises (emploi, accès au logement, ...) par les enquêtes ménages de la statistique publique avec des questions spécifiques posées à espace régulier.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	Indicateur onusien 16.7.2	social	Est posée ici la question fondamentale de la démocratie participative. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de la population présente sur le territoire n'ayant pas d'adresse reconnue administrativement	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Indicateur complémentaire	social	La question est celle du nombre insuffisant de centres de domiciliation et plus largement celle du problème d'un accès aux droits impossible pour certaines personnes du fait de contraintes administratives. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.

Recommandations

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces		16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Indicateur complémentaire	social	Pourrait faire l'objet d'une recommandation d'organisation de réflexion pour définir un indicateur pertinent pour la France pour cette cible. Les affaires portées devant la Justice ne permettent pas de connaître la qualité de la victime.
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)	17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	Indicateur onusien 17.9.1	économie	Indicateur non disponible Proposition d'utiliser le TOSSD quand il sera disponible. Cette mesure, en cours d'élaboration par les bailleurs, les instituts statistiques ainsi que les pays bénéficiaires engagés dans la coopération Sud-Sud serait la plus pertinente, car l'objectif est une prise en compte exhaustive de l'APD, des autres flux publics et des flux privés.
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Existence de mécanismes de cohérence des plans aux différents échelons administratifs	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Indicateur onusien approchant 17.14.1	économie	Sujet central, lié à la promotion de la gouvernance locale. Cependant un tel indicateur n'existe pas a priori et n'est pas calculable. Pour autant il semble important de faire un état des lieux régulier sur la gouvernance des ODD en complément des indicateurs statistiques. Pourrait faire l'objet d'une recommandation hors champ statistique.

Indicateurs non retenus (non pertinents ou secondaires)

ODD	Libellé de l'indicateur	Cible ONU	Lien avec indicateur ONU	Sous groupe de discussion	Commentaires
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Dépenses des administrations publiques (S13) ventilées par fonctions selon la nomenclature internationale Cofog (Classification of the Functions of Government)	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Indicateur onusien 1.a.1	économie	Indicateur secondaire
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Nombre de victimes (morts) d'événements naturels dommageables	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Indicateur onusien approchant 1.5.1	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour)	Indicateur onusien 1.1.1	social	Non pertinent pour un suivi national. Par ailleurs, les statistiques européennes sur l'extrême pauvreté ne sont pas basées sur un seuil monétaire absolu.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur onusien 1.2.2	social	L'indicateur « Taux de pauvreté en conditions de vie » a été retenu
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion de la population disposant d'un reste-pour-vivre inférieur à un certain seuil	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur complémentaire	social	Permettrait de rendre compte des efforts faits pour supprimer l'extrême pauvreté, ambition de l'ODD 1. N'existe pas actuellement en France, ni en Europe.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion de la population cumulant les trois dimensions de l'indicateur AROPE européen : pauvreté monétaire relative et privation matérielle sévère et très faible intensité d'emploi	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur complémentaire	social	Indicateur AROPE européen associe trois dimensions de la pauvreté et l'exclusion (l'indicateur européen fait la réunion des 3 dimensions ; la proposition est d'en faire l'intersection). Les deux premières dimensions sont déjà couvertes par des indicateurs qui seront retenus dans le tableau de bord ODD. Il est plus simple de suivre les composantes d'un indicateur composite que le composite lui-même.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion de la population en situation de pauvreté monétaire persistante	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Indicateur complémentaire	social	Le groupe a retenu deux indicateurs de pauvreté monétaire : le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian et celui à 50 %.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Indicateur onusien 1.3.1	social	Pas pertinent pour la France
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur onusien 1.4.1	social	Pas de définition de « services de base » ; en France semble surtout intéressant pour l'accès aux services proposés via Internet. Deux indicateurs sur le sujet ont été retenus dans le sous-groupe économie : sur la connexion au haut débit et sur l'utilisation d'internet.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur onusien 1.4.2	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Part de la population détentrice d'actifs financiers	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	A été privilégié un indicateur d'inégalité du patrimoine, quelle que soit la nature de ce patrimoine.
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Indicateur de la fracture numérique	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	Deux indicateurs sur le sujet ont été retenus : sur la connexion au haut débit et sur l'utilisation d'internet.

Indicateurs non retenus

Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté à 40%	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	Le seuil à 50 % a été retenu car plus robuste ; voir indicateurs retenus sur la pauvreté monétaire
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Niveau de vie médian des personnes pauvres	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	voir les indicateurs retenus sur la pauvreté monétaire
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Estimation du taux de non recours au RSA	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	Non mesurable sans une enquête spécifique car non connaissance de la population éligible
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Nombre de logements privés conventionnés occupés par des personnes en situation de précarité	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Taux de pauvreté au travail au regard de la cible nationale	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	Correspond à une désagrégation du taux de pauvreté et non à un indicateur spécifique => voir taux de pauvreté monétaire
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Indicateur d'inclusion bancaire	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur complémentaire	social	Voir indicateur de la cible 8.10
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Indicateur onusien 1.5.3	environnement	Indicateur non statistique peu pertinent pour un suivi national
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Total des subventions et des flux extérieurs non générateurs d'endettement directement alloués aux programmes de réduction de la pauvreté, exprimé en proportion du PIB	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Indicateur onusien 1.a.3	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	Indicateur onusien 1.b.1	économie	Indicateur non disponible et non essentiel pour un suivi national
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	Indicateur onusien 2.5.1	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Prévalence de la sous-alimentation	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Indicateur onusien 2.1.1	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Indicateur onusien 2.1.2	social	Non disponible en France par source nationale ; indicateur approchant retenu
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Indicateur Onusien approchant 2.1.2	social	L'indicateur, basé sur l'enquête SRCV, ne va plus être produit. Indicateur approchant, sur l'absence de repas protéinés, retenu.

Indicateurs non retenus

Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Nombre de personnes en insécurité alimentaire	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Indicateur Onusien approchant 2.1.2	social	Non maintenu suite à introduction de l'indicateur sur l'absence de repas protéinés
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Nombre de personnes faisant appel à l'aide alimentaire	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Indicateur Onusien approchant 2.1.2	social	Non maintenu suite à introduction de l'indicateur sur l'absence de repas protéinés
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Indicateur onusien 2.2.1	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Indicateur onusien 2.2.2	social	L'indicateur « Prévalence du surpoids et de l'obésité » a été privilégié car plus pertinent que la prévalence de la malnutrition pour la France.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Indicateur onusien 2.3.1	environnement	Indicateur non disponible, peu pertinent, plutôt destiné aux pays en voie de développement.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Indicateur onusien 2.3.2	environnement	Indicateur non disponible, plutôt destiné aux pays en voie de développement. Notion de petit producteur à définir, pas de metadata ONU à l'heure actuelle.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Bilan nutritif brut de la terre agricole _ Azote et phosphore	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur stable avec peu de marge de progrès
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	IFT moyen	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	Cet indicateur est imparfait car il ne prend pas en compte la toxicité des molécules utilisées. => privilégier l'indicateur en NODU
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Matière organique dans les sols	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	La qualité des terres n'est pas systématiquement corrélée avec la concentration en matière organique. De plus, cet indicateur repose sur des données quinquennales.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Erosion hydrique des sols	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	Une seule donnée existante
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Carbone dans le sol	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	Uniquement deux données existantes
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Dégradation moyenne des terres	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	Non disponible pour la France

Indicateurs non retenus

Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Émissions annuelles de gaz à effet de serre d'origine agricole	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	Traité dans l'ODD 13 avec désagrégation
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Qualité des sols (indicateurs de la santé des sols)	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur complémentaire	environnement	Il n'existe pas à l'heure actuelle de définition sur la "bonne qualité d'un sol" faisant consensus
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	Indicateur onusien 2.a.1	environnement	Indicateur non pertinent à l'échelle nationale. Il s'agit d'une politique décidée à l'échelle européenne et non française.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	Indicateur onusien 2.a.2	environnement	Reporter dans une discussion globale sur l'APD
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Subventions à l'exportation dans le secteur Agricole	2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	Indicateur onusien 2.b.1	environnement	Indicateur pertinent à l'échelle mondiale mais peu pertinent pour un suivi national. L'UE s'est engagée à arrêter ces subventions d'ici 2018.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	Indicateur onusien 2.c.1	environnement	Indicateur non pertinent à l'échelle nationale. Il s'agit d'une politique décidée à l'échelle européenne et non française.
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	Proportion d'alimentation bio disponible et différentiel de coût non bio	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Indicateur complémentaire	social	Pas d'indicateur disponible ; il a été retenu un indicateur sur les exploitations bio.
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité néonatale	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	Indicateur onusien 3.2.2	social	Indicateur secondaire
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité infantile	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	Indicateur complémentaire	social	Indicateur secondaire
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de déclaration de tuberculose	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Indicateur onusien 3.3.2	social	Indicateur secondaire
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux standardisés de décès pour cause de : Maladies de l'appareil circulatoire, Tumeurs, Diabète sucré, Maladie de l'appareil respiratoire	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Indicateur onusien 3.4.1	social	Indicateur secondaire
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de natalité chez les adolescentes (15-19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Indicateur onusien 3.7.2	social	Indicateur secondaire
Objectif 3 : Santé et bien-être	Densité des professionnels de santé	3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Indicateur onusien 3.c.1	social	Indicateur secondaire
Objectif 3 : Santé et bien-être	Auto-évaluation de l'état de santé	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Indicateur complémentaire	social	Indicateur secondaire
Objectif 3 : Santé et bien-être	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Indicateur onusien 3.1.2	social	Non pertinent pour un suivi national

Indicateurs non retenus

Objectif 3 : Santé et bien-être	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national	3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	Indicateur onusien 3.b.1	social	Le suivi du nouveau plan de vaccination en France va être obligatoire donc ce n'est pas la peine de le recommander.
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité maternelle	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Indicateur onusien 3.1.1	social	Taux très bas en France (nombre de cas inférieur à 100 par an). Important de le suivre (au sein des ministères, au niveau local) mais n'a pas sa place dans le tableau de bord
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	Indicateur onusien 3.2.1	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 3 : Santé et bien-être	Incidence du paludisme pour 1000 habitants	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Indicateur onusien 3.3.3	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 3 : Santé et bien-être	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Indicateur onusien 3.3.5	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 3 : Santé et bien-être	Incidence de l'hépatite B pour 100000 habitants	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Indicateur onusien 3.3.4	social	Hépatite B est un vrai sujet de santé publique. Problème : pas de données régulières (un seul point en 2013 depuis 2010)
Objectif 3 : Santé et bien-être	Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Indicateur onusien 3.5.1	social	N'existe pas et est complexe à construire ; suppose des investigations préalables
Objectif 3 : Santé et bien-être	Quantité d'alcool consommé par habitant de 15 ans et plus	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Indicateur onusien 3.5.2	social	L'indicateur onusien n'est pas le plus pertinent (ventes moyennes ramenées au nombre d'habitants), car il s'agit d'une moyenne sur l'ensemble des habitants, consommateurs ou non. Indicateur retenu est issu de l'Audit-C « Proportion de personnes ayant un comportement à risque en consommation d'alcool »
Objectif 3 : Santé et bien-être	Prévalence, normalisée selon l'âge, de consommation épisodique importante chez les adolescents et les adultes	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Indicateur complémentaire	social	L'indicateur retenu est issu de l'Audit-C : « Proportion de personnes ayant un comportement à risque en consommation d'alcool »
Objectif 3 : Santé et bien-être	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Indicateur onusien 3.7.1	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 3 : Santé et bien-être	Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur onusien 3.8.1	social	Non disponible
Objectif 3 : Santé et bien-être	Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur onusien 3.8.2	social	L'indicateur « Taux de renoncement à des soins » a été privilégié.
Objectif 3 : Santé et bien-être	Proportion de la population non couverte par une complémentaire santé	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur complémentaire	social	C'est une des raisons du renoncement aux soins. Voir s'il est possible d'avoir une désagrégation de l'indicateur du taux de renoncement aux soins.
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Indicateur onusien 3.9.1	social	Indicateur international basé sur une modélisation ; lui préférer l'indicateur « Taux de mortalité attribuable à la pollution atmosphérique externe » en cours de construction (cf. ci-après)
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Indicateur onusien 3.9.2	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 3 : Santé et bien-être	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Indicateur onusien 3.9.3	social	Non essentiel pour un suivi national

Indicateurs non retenus

Objectif 3 : Santé et bien-être	Mortalité attribué à l'exposition aux perturbateurs endocriniens	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Indicateur complémentaire	social	Indicateur indisponible et non encore calculable
Objectif 3 : Santé et bien-être	Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base	3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	Indicateur onusien 3.b.2	économie	Seul le montant brut de l'APD est disponible par secteur, actuellement. Indicateur retenu dans l'ODD 17 comme un des secteurs de l'indicateur « Montant de l'aide publique au développement brute, bilatérale, désagrégé par secteur, par marqueur, par grande zone géographique »
Objectif 3 : Santé et bien-être	Proportion des établissements de santé qui disposent d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement	3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	Indicateur onusien 3.b.3	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 3 : Santé et bien-être	Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires	3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	Indicateur onusien 3.d.1	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 4 : Éducation de qualité	Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Indicateur onusien 4.6.1	social	Indicateur secondaire
Objectif 4 : Éducation de qualité	Taux d'étudiants boursiers post-bac	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Indicateur complémentaire	social	Indicateur secondaire
Objectif 4 : Éducation de qualité	Montant des versements nets d'aide publique au développement (APD) consacrée aux bourses/formations en France	4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	Indicateur onusien 4.b.1	économie	Indicateur secondaire
Objectif 4 : Éducation de qualité	Nombre d'inscrits en dernière année de formation initiale en environnement	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Indicateur onusien approchant 4.7.1	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 4 : Éducation de qualité	Proportion de jeunes (ex : 25 à 34 ans) ayant atteint au moins le niveau du second cycle du secondaire (CITE 3-8)	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Indicateur complémentaire	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 4 : Éducation de qualité	Taux d'acquisition de la lecture et écriture pour les enfants à la sortie de l'école primaire	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Indicateur complémentaire	social	Très proche de l'indicateur retenu « Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et iii) sciences, par sexe »
Objectif 4 : Éducation de qualité	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Indicateur onusien 4.2.1	social	Indicateur non pertinent pour la France car il est proche de 100 %.
Objectif 4 : Éducation de qualité	Particuliers - utilisation des ordinateurs - % des particuliers âgés de 16 à 74 ans.	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Indicateur complémentaire	social	Très proche de l'indicateur « Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence » retenu
Objectif 4 : Éducation de qualité	Nombre d'universités françaises dans le top 100 du classement de Shanghai et score moyen obtenu par ces universités	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Indicateur complémentaire	social	Indicateur non conforme à l'esprit des ODD
Objectif 4 : Éducation de qualité	Nombre d'universités françaises dans le classement du Times Higher Education's World University Rankings (1000 meilleures universités au monde) et score moyen obtenu par ces universités	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Indicateur complémentaire	social	Indicateur non conforme à l'esprit des ODD
Objectif 4 : Éducation de qualité	Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, math., informat., ingén., indus. de transformation, production - pour 1000 habitants âgés de 20-29 ans	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Indicateur complémentaire	social	L'accent mis ici sur les matières scientifiques ne se justifie pas. Préférer une déclinaison de l'indicateur NEET par niveau de diplôme

Indicateurs non retenus

Objectif 4 : Éducation de qualité	Ratio du taux d'élèves ayant acquis un niveau de compétences minimum en mathématiques, quintile inférieur/supérieur de richesse de l'UNESCO	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Indicateur complémentaire	social	Très proche de l'indicateur retenu « Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et iii) sciences, par sexe »
Objectif 4 : Éducation de qualité	Personnes de 18 à 65 ans résidant en France éprouvant des difficultés / des difficultés graves ou fortes dans les domaines fondamentaux de l'écrit	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Indicateur complémentaire	social	Indicateur complémentaire à l'indicateur Onusien 4.6.1 « Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe. » qui a été pré-sélectionné.
Objectif 4 : Éducation de qualité	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Indicateur onusien 4.7.1	social	L'indicateur SNTEDD « Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées » a été privilégié.
Objectif 4 : Éducation de qualité	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Indicateur onusien 4.a.1	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 4 : Éducation de qualité	Le taux de couverture des notifications d'affectation en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS écoles)	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Indicateur complémentaire	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 4 : Éducation de qualité	Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Indicateur onusien 4.c.1	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de femmes ayant le statut de cheffes d'exploitation agricole ou de coexploitants	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	Indicateur onusien approchant 5.a.1	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Indicateur onusien 5.1.1	social	Indicateur non statistique non essentiel pour un suivi national
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Indicateur onusien 5.2.1	social	Indicateur retenu proche de l'indicateur ONU
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Indicateur onusien 5.2.2	social	Indicateur retenu proche de l'indicateur ONU
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Indicateur onusien 5.3.1	social	Non disponible et non essentiel pour un suivi national
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Indicateur Onusien 5.5.1	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de femmes occupant des postes de direction	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Indicateur onusien 5.5.2	social	Indicateur approchant retenu
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Indicateur onusien 5.6.2	social	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national.
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	Indicateur onusien 5.a.2	environnement	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national.

Indicateurs non retenus

Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Part des exploitants agricoles propriétaires ou locataires de leurs terres	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	Indicateur onusien approchant 5.a.1	environnement	Indicateur stable dans le temps et aucune marge de manoeuvre
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Indicateur onusien 5.b.1	social	Non pertinent pour la France
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	Indicateur onusien 5.c.1	social	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Taux d'activité et de temps partiel	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Indicateur complémentaire	social	Indicateurs déjà retenus sur taux d'emploi et sous-emploi, avec désagrégation par sexe
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Différence de salaire à poste égal	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Indicateur complémentaire	social	Est retenu l'indicateur européen 'gender pay gap' qui suit les écarts globaux de salaires entre hommes et femmes
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de filles en terminale en sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Indicateur complémentaire	social	Une des mesures phares du comité interministériel du 8 mars 2018 porte sur un objectif de 40 % de filles dans les filières scientifiques du supérieur en 2020. On privilégie donc un indicateur sur le supérieur.
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	Proportion de filles en terminale professionnelle des spécialités de production	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Indicateur complémentaire	social	Une des mesures phares du comité interministériel du 8 mars 2018 porte sur un objectif de 40 % de filles dans les filières scientifiques du supérieur en 2020. On privilégie donc un indicateur sur le supérieur.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Nombre de wc et bains-douches publics	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur non produit à l'heure actuelle, mais non lié aux indicateurs ONU. Pas d'objectif sociétal 2030 connu.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Population raccordée à des stations d'épuration des eaux usées	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.3.1	environnement	Préférer à cet indicateur celui sur le non raccordement, à réintégrer si pas de données sur le non raccordement
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Capacité de traitement des stations d'épuration des eaux usées (en termes de BDO5)	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.3.1	environnement	Indicateur trop éloigné de la cible, indicateur de raccordement plus pertinent
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Taux de conformité de la performance des stations de traitement des eaux usées domestiques	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.3.1	environnement	Indicateur trop éloigné de la cible, indicateur de raccordement plus pertinent
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Répartition des observations des cours d'eau en période d'étiage en 2014, selon les modalités d'écoulement	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.4.2	environnement	Une seule donnée publiée en 2014
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Nombre de départements touchés par des arrêtés de restrictions des usages de l'eau durant l'été au-delà du niveau "vigilance"	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.4.2	environnement	Indicateur éloigné de la cible
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Pourcentage du territoire couvert par un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.5.1	environnement	Indicateur à 100 % : indicateur SDAGE plus pertinent
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Population reliée au traitement des eaux usées urbaines avec au moins un traitement secondaire (une élimination de la BCO d'au moins 70% et une DCO d'au moins 75 %)	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur onusien approchant 6.3.1	environnement	Préférer à cet indicateur l'indicateur de rejets sans traitement
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Taux de conformité des équipements d'épuration	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur corrélé à l'indicateur "Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration", donc redondant

Indicateurs non retenus

Objectif 6: Eau propre et assainissement	WEI ou WEI+ (indice d'exploitation de l'eau en %)	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Indicateur onusien approchant 6.4.2	environnement	Préférer à cet indicateur celui reprenant l'état quantitatif des eaux souterraines
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Indicateur onusien 6.5.2	environnement	Seules les données pour la France métropolitaine sont disponibles alors que les enjeux se situent sur la Guyane pour laquelle nous n'avons pas de données.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Indicateur onusien 6.6.1	environnement	Il n'y a donc aucun intérêt à publier cet indicateur. Indicateur pertinent mais partiel car ne disant rien sur l'état des écosystèmes hydriques Non produit à l'heure actuelle : trop complexe et requérant une trop grosse charge de travail. Cet indicateur ne permettra pas de montrer des résultats comparables entre Etats et ne permettra surtout pas de montrer des progrès.
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base	6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	Indicateur onusien 6.a.1	économie	Seul le montant brut de l'APD est disponible par secteur actuellement. Indicateur retenu dans l'ODD 17 comme un des secteurs de l'indicateur « Montant de l'aide publique au développement brute, bilatérale, désagrégé par secteur, par marqueur, par grande zone géographique »
Objectif 6: Eau propre et assainissement	Part de la superficie du territoire couverte par des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux)	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Indicateur onusien approchant 6.b.1	environnement	Préférer à cet indicateur celui sur les commissions consultatives. A réintégrer si commissions non disponible.
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	Indicateur onusien approchant 7.b.1	environnement	Indicateur pas très pertinent et dur à interpréter
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Taux d'effort énergétique (TEE)	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Indicateur onusien approchant 7.1.1	environnement	L'indicateur sur la précarité énergétique lui a été préféré, car le TEE est basé sur une modélisation.
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche - développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides	7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	Indicateur onusien 7.a.1	économie	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international A réétudier à l'issue des travaux internationaux.
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Proportion de salariés travaillant dans une entreprise dans laquelle est présente au moins une instance représentative du personnel	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Indicateur complémentaire	économie	Indicateur secondaire
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Salaire brut horaire	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Indicateur onusien approchant 8.5.1	économie	Indicateur secondaire
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Indicateur onusien 8.2.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Indicateur onusien 8.3.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Proportion de l'emploi précaire	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Indicateur complémentaire	économie	Un indicateur sur l'emploi non standard est produit ponctuellement par l'OCDE dans le cadre d'études spécifiques. Par ailleurs, l'Insee publie régulièrement le taux à temps partiel, le taux de non-salariés et le taux d'emplois temporaires. L'emploi précaire comporte trop de composantes pour envisager la construction d'un indicateur de synthèse, sans que cela ne repose sur des définitions débattues et consensuelles.
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Indicateur onusien 8.5.1	économie	Indicateur approchant pré-sélectionné
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Indicateur onusien 8.5.2	économie	Le taux d'emploi, indicateur nouveau de richesse, lui a été préféré

Indicateurs non retenus

Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	Indicateur onusien 8.7.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Nombre d'inspecteurs du travail par rapport à la main d'œuvre	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Indicateur complémentaire	économie	Indicateur difficile à interpréter dans la durée.
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Part des entreprises ayant négocié au moins une fois sur les 3 dernières années et proportion de salariés concernés par ces négociations	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Indicateur complémentaire	économie	L'enquête « Relations professionnelles et Négociations d'entreprise » (REPONSE), elle, contient l'information correspondante mais elle a le désavantage de n'être rééditée que tous les six ans.
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Indicateur onusien 8.9.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Indicateur onusien 8.9.2	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100000 adultes	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Indicateur onusien 8.10.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	Indicateur onusien 8.a.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	Indicateur onusien 8.b.1	économie	Indicateur approchant retenu
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Indicateur onusien 9.1.1	environnement	Indicateur non produit et peu pertinent pour un suivi national
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Indicateur onusien 9.2.1	économie	Concerne trop indirectement les relocalisations des industries manufacturières en France
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Indicateur onusien 9.2.2	économie	Concerne trop indirectement les relocalisations des industries manufacturières en France
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Indicateur onusien 9.3.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Indicateur onusien 9.3.2	économie	Indicateur plus pertinent retenu sur le 'taux d'acceptation des demandes de crédit des TPE'
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Publications Scientifiques agrégées (Banque Mondiale, tous pays);	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Indicateur complémentaire	économie	Le suivi du nombre de publications dans le temps ne traduit qu'imparfaitement l'activité de recherche (stratégie de fractionnement de travaux). A discuter au niveau international.
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Publications Scientifiques par grands domaines scientifiques (Scimago, tous pays);	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Indicateur complémentaire	économie	Le suivi du nombre de publications dans le temps ne traduit qu'imparfaitement l'activité de recherche (stratégie de fractionnement de travaux). A discuter au niveau international.
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Bibliométrie française à destination des documents budgétaires (OST, France);	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Indicateur complémentaire	économie	Le suivi du nombre de publications dans le temps ne traduit qu'imparfaitement l'activité de recherche (stratégie de fractionnement de travaux). A discuter au niveau international.

Indicateurs non retenus

Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Elaboration OST de données bibliométriques relatives aux défis sociétaux France Europe 2020 de la SNR, potentiellement transposables aux ODDs	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Indicateur complémentaire	économie	Indicateur intéressant, mais une seule année disponible.
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie	9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	Indicateur onusien 9.b.1	économie	Nomenclature non adaptée pour repérer les secteurs de haute ou moyenne technologie
Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	Indicateur onusien 9.c.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Durée de traitement des demandes d'asile	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Indicateur complémentaire	social	Cet indicateur n'englobe qu'une part infime de l'immigration, donc peu pertinent.
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Part des 1 % les plus aisés du revenu national avant impôt	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Indicateur complémentaire	social	Cet indicateur (part des 1 % les plus aisés) a été suivi comme indicateur SNTEDD, mais était trop erratique. Un indicateur de dispersion des revenus a été privilégié (fait partie des nouveaux indicateurs de richesse)
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Proportion de personnes vivant avec moins du 4ème décile de revenu , par sexe, âge et situation en regard du handicap – ou en revenu arbitral	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Indicateur complémentaire	social	voir les indicateurs retenus sur la pauvreté : taux de croissance du revenu des plus pauvres, taux de pauvreté monétaire, intensité de la pauvreté, pauvreté en conditions de vie.
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Taux d'enfants sortant du primaire ne maîtrisant pas la lecture et l'écriture	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Indicateur complémentaire	social	Très proche de l'indicateur retenu « Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et III) sciences, par sexe »
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Testing de discrimination pour l'accès à l'emploi au logement par rapport à l'origine	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Indicateur complémentaire	social	Il ne s'agit pas vraiment d'un indicateur statistique pouvant être suivi dans le temps ; les plaintes déposées auprès de Défenseur des Droits ne peuvent constituer une approximation de l'ampleur du phénomène dans la population.
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Temps de trajet domicile-travail	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Indicateur complémentaire	social	Cible non évidente. Par ailleurs, l'enquête mobilité a lieu tous les 12 ans. En revanche la thématique d'accès au transport pourrait être intéressante à étudier.
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	Indicateur onusien 10.4.1	économie	Ce qui est visé par la cible, c'est l'augmentation de la part du travail formel, ce qui n'est donc pas fondamental pour la France. De plus l'indicateur correspond très indirectement à la cible. Non essentiel pour un suivi national.
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Indicateur onusien 10.7.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Indicateur onusien 10.7.2	économie	Pas de définition de 'bien gérée' ; indicateur non statistique
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Nombre de personnes étrangères en attente de statut	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Indicateur complémentaire	social	Il est délicat de prendre la taille de la file d'attente de la demande d'asile comme indicateur celle-ci étant sous l'influence de plusieurs facteurs notamment le nombre de demandeur d'asile (ou de protection subsidiaire), lui-même dépendant des conflits dans le monde (pour la seule année 2015 la demande d'asile a augmenté de 25 %). Un indicateur a été retenu sur la durée moyenne de traitement des demandes d'asile
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Proportions de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits	10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	Indicateur onusien 10.a.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré	10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	Indicateur onusien 10.c.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 10 : Réduction des inégalités	Droit au compte : nombre de personnes ayant subi un refus bancaire	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Indicateur complémentaire	économie	L'accès à un compte bancaire est mesuré par un indicateur retenu et partagé au niveau international retenu dans l'ODD 8 « Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles »

Indicateurs non retenus

Objectif 11 : Villes et communautés durables	Population française diminuée du nombre d'habitants de territoires qui sont soumis au Règlement National d'Urbanisme	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Indicateur onusien 11.1.1	social	Indicateur non disponible. Recommandation pour disposer d'une source sur le mal logement
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Pourcentage de la population vivant en logement insalubre	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Indicateur complémentaire	social	Indicateur non disponible. Recommandation pour disposer d'une source sur le mal logement
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion de la population par niveau de difficulté d'accès aux transports publics	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur non retenu car il va bientôt ne plus être produit par Eurostat, au profit d'un autre indicateur
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)	11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	Indicateur onusien 11.4.1	social	Seules les dépenses pour la préservation du patrimoine culturel sont disponibles ; indicateur non prioritaire car cible à un bon niveau en France sur le culturel.
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	Indicateur onusien 11.7.2	social	Non essentiel pour un suivi national et non disponible
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	Indicateur onusien 11.b.1	environnement	Indicateur non statistique, non pertinent pour un suivi national.
Objectif 11 : Villes et communautés durables	Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux	11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	Indicateur onusien 11.c.1	économie	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international
Objectif 12: Consommation et production responsables	Population couverte par une tarification incitative déchets	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Indicateur onusien approchant 12.5.1	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 12: Consommation et production responsables	Evolution des tonnages de déchets mis en décharge	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Indicateur onusien approchant 12.5.1	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 12: Consommation et production responsables	Investissements privés, emplois et valeur ajoutée brute liés aux secteurs de l'économie circulaire	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 12: Consommation et production responsables	Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	Indicateur onusien 12.1.1	environnement	Indicateur non disponible.
Objectif 12: Consommation et production responsables	Déchets alimentaires au niveau des ménages, en kg/capita	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	Indicateur onusien approchant 12.3.1	environnement	Cet indicateur pourrait être une désagrégation de l'indicateur "Pertes et gaspillages alimentaire en France au long de la chaîne alimentaire"
Objectif 12: Consommation et production responsables	Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord	12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	Indicateur onusien 12.4.1	environnement	Indicateur non disponible.
Objectif 12: Consommation et production responsables	*taux de recyclage des déchets municipaux	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Indicateur onusien approchant 12.5.1	environnement	indicateur proche de la cible, mais trop partiel.
Objectif 12: Consommation et production responsables	*Répartition des certificats ISO 14001 dans les entreprises françaises	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Indicateur onusien approchant 12.6.1	environnement	Nombre de données insuffisant.

Indicateurs non retenus

Objectif 12: Consommation et production responsables	Rapports RSE : Nombre de sociétés publiant des rapports extra-financiers	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Indicateur onusien approchant 12.6.1	environnement	Indicateur non disponible. Le terme "viabilité" proposé par l'ONU n'est pas assez précis, il faudrait être plus précis sur la nature des rapports publiés - mais nous ne sommes pas en mesure de proposer d'indicateurs alternatifs
Objectif 12: Consommation et production responsables	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Indicateur onusien 12.7.1	environnement	Indicateur non disponible.
Objectif 12: Consommation et production responsables	Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche-développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	Indicateur onusien 12.a.1	économie	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international
Objectif 12: Consommation et production responsables	Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	Indicateur onusien 12.b.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 12: Consommation et production responsables	Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	Indicateur onusien 12.c.1	environnement	Indicateur non disponible.
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Température moyenne de l'air en métropole	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur secondaire : C'est un indicateur de contexte qui n'est pas indispensable. De plus, cet indicateur ne résulte pas de politiques françaises.
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Indicateur onusien 13.1.2	environnement	indicateur binaire ayant un intérêt faible au niveau national
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	Indicateur onusien 13.3.1	environnement	Indicateur non statistique, suivi national peu pertinent. éducation: est-ce que oui ou non le programme scolaire intègre le DD, cours sciences économiques et sociales ce serait intéressant ! indicateur binaire ayant un intérêt faible au niveau national mais problématique incluse dans le PNACC2
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	Indicateur onusien 13.3.2	environnement	Indicateur non statistique, suivi national peu pertinent.
Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars	13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	Indicateur onusien 13a.1	social	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international
Objectif 14 : Vie aquatique	Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	Indicateur onusien 14.3.1	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 14 : Vie aquatique	Espaces faisant l'objet d'engagements européens (Natura 2000) ou internationaux (Ramsar)	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Indicateur onusien approchant 14.2.1	environnement	Indicateur ne permettant pas d'évaluer la durabilité de la gestion et de la protection. Peu de marge de progrès sur cet indicateur. Voir proposition d'indicateur complémentaire d'état du milieu sur les récifs coralliens
Objectif 14 : Vie aquatique	Evolution de la qualité des eaux de baignade = nombre de mesures/points non conformes à la directive /an couvre Métropole et DOM-TOM	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur d'ordre sanitaire (à ne pas mettre dans l'ODD 14), contestable sur les mesures
Objectif 14 : Vie aquatique	État des stocks de pêche de l'Atlantique nord-est et de la Méditerranée (avec distinction sur les limites biologiques de sécurité)	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Indicateur onusien 14.2.1	environnement	Indicateur pertinent pour un suivi international mais peu pour un suivi national (politique européenne et internationale). De plus, les gros enjeux pour les poissons en France sont dans les DOM et TOM

Indicateurs non retenus

Objectif 14 : Vie aquatique	aide au développement qui contribue à cette cible	14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	Indicateur onusien approchant 14.7.1	environnement	Indicateur non produit actuellement. Serait plus pertinent dans l'ODD 17 : APD
Objectif 14 : Vie aquatique	Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	Indicateur onusien 14.b.1	environnement	Indicateur non disponible (Tier 3 actuellement : pas de consensus international sur la notion de "petits pêcheurs").
Objectif 14 : Vie aquatique	Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui appliquent les dispositions du droit international énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources	14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	Indicateur onusien 14.c.1	environnement	Indicateur non statistique, non pertinent pour un suivi national mais pertinent à une échelle globale.
Objectif 15 : Vie terrestre	Évolution en métropole des volumes de bois particulièrement favorable à la biodiversité liés aux stades vieillissants des arbres	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur secondaire
Objectif 15 : Vie terrestre	Proportion du territoire métropolitain couvert par les surfaces terrestres des protections réglementaires	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur onusien approchant 15.1.2	environnement	Indicateur ne traitant pas de la durabilité ni de la qualité des actions menées
Objectif 15 : Vie terrestre	Surfaces en aires protégées terrestres en Outre-mer	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur complémentaire	environnement	La France a dépassé le stade des aires protégées qui ne traitent ni de la durabilité ni de la qualité de l'action menée
Objectif 15 : Vie terrestre	Évolution des surfaces de grands espaces toujours en herbe	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Indicateur onusien approchant 15.1.1	environnement	Privilégier l'indicateur sur l'état de conservation des habitats naturels
Objectif 15 : Vie terrestre	Taux de prélèvement de bois au regard de l'accroissement des arbres	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Indicateur onusien approchant 15.2.1	environnement	Privilégier l'indicateur selon les stades vieillissants
Objectif 15 : Vie terrestre	Surfaces concernées par les pertes en terre par érosion hydrique des sols	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Indicateur onusien approchant 15.3.1	environnement	Ne correspond pas aux metadata ONU, une seule donnée
Objectif 15 : Vie terrestre	Surface occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels et forestiers	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Indicateur onusien approchant 15.3.1	environnement	Produit tous les 5 à 7 ans
Objectif 15 : Vie terrestre	Abondance des vers de terre	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Indicateur complémentaire	environnement	Doublon de l'ODD 11
Objectif 15 : Vie terrestre	Stocks de carbone organique dans la partie superficielle des sols	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Indicateur complémentaire	environnement	Attention à la finesse de la méthode : réseau de 731 sites seulement avec uniquement une centaine de sites prospectés chaque année.
Objectif 15 : Vie terrestre	Proportion d'espèces en catégories éteintes ou menacées dans les listes rouges UICN-MNHN pour la France métropolitaine et ultramarine par rapport au nombre total d'espèces évaluées (pour les groupes évalués dans leur totalité)	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur onusien approchant 15.5.1	environnement	Indicateur ne témoignant pas de la bonne qualité d'un sol
Objectif 15 : Vie terrestre	Présence des grands prédateurs en métropole (réseau Loup/Lynx et ours brun)	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur complémentaire	environnement	Privilégier l'indicateur sur les oiseaux
Objectif 15 : Vie terrestre	Espèces menacées concernées par un plan national d'action	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur complémentaire	environnement	Indicateur mis en stand-by par l'ONB pour méthode non satisfaisante. Indicateur de remplacement prévu mais délai non annoncé.
Objectif 15 : Vie terrestre	Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	Indicateur Onusien 15.6.1	environnement	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national.
Objectif 15 : Vie terrestre	Nombre de constatations CITES et d'animaux vivants saisis	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	Indicateur onusien approchant 15.7.1	environnement	Indicateur éloigné de la cible : ne traite ni du braconnage, ni des espèces végétales
Objectif 15 : Vie terrestre	Modification effectif du plan comptable international pour y intégrer les variations de capital naturel (reporting intégré) OU niveau de franchissement des étapes successive vers l'adoption	15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	Indicateur onusien approchant 15.9.1	environnement	Non parlant pour le grand public

Indicateurs non retenus

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles (violences physiques hors ménage, violences sexuelles hors ménage et violences physiques ou sexuelles dans le ménage) et en dehors des situations de vol sur un an, auprès des forces de sécurité	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur onusien approchant 16.3.1	social	Indicateur secondaire
Objectif 16 : Paix, justice et institutions	Nombre de décès liés à des conflits pour 100000 habitants par sexe, âge et cause	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Indicateur onusien 16.1.2	social	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Indicateur onusien 16.1.3	social	Indicateur approchant retenu
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Indicateur onusien 16.1.4	social	Indicateur approchant retenu
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de personnes ne déclarant pas qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules pour des raisons de sécurité	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Indicateur onusien approchant 16.1.4	social	Débat sur la nature de l'indicateur qui 'traduit un avis subjectif' : indicateur de ce fait difficile à interpréter dans le temps
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Indicateur onusien 16.2.2	social	Non pertinent pour un suivi national (nombre de plaintes très faible)
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur onusien 16.3.1	social	Indicateur approchant pré-sélectionné
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de personnes victimes de violences ou discriminations n'ayant pas été en justice pour raisons financières	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur complémentaire	social	Cet indicateur n'est pas disponible. La question du non recours renvoie à la question de l'accès à la justice pour laquelle le groupe fera une recommandation.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Coût et durée d'une procédure judiciaire	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur complémentaire	social	Difficile de sélectionner une procédure plutôt qu'une autre. Non essentiel pour le suivi national
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Surpopulation carcérale en maison d'arrêt	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur complémentaire	social	Bien qu'emblématique, l'indicateur de surpopulation traduit des difficultés du système carcéral, mais ne concerne qu'une partie de l'administration pénitentiaire (ni les centres de détention ni les maisons centrales, pas davantage le milieu ouvert qui concerne près de 170 000 personnes). La part des prévenus dans la population pénale reste donc plus riche d'informations.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	Indicateur onusien 16.4.2	social	Non disponible et non essentiel pour un suivi national
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	Indicateur onusien 16.4.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Indicateur onusien 16.6.1	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Indicateur onusien 16.6.2	social	Indicateur approchant retenu pour cette cible
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	Indicateur onusien 16.7.1	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion des pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	Indicateur onusien 16.8.1	social	Non pertinent pour la France
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Indicateur onusien 16.9.1	social	Non pertinent pour la France
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Indicateur onusien 16.10.1	social	Non disponible et non essentiel pour un suivi national (non défini au niveau international) ;
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Indicateur onusien 16.10.2	social	Indicateur non statistique et non pertinent pour la France

Indicateurs non retenus

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes, conformément aux Principes de Paris	16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	Indicateur onusien 16.a.1	social	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Aide publique au développement (APD) nette totale en faveur des pays les moins avancés (aide bilatérale et multilatérale imputée) : montant et en proportion du Revenu national brut (RNB)	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	Indicateur onusien 17.2.1	économie	Indicateur secondaire
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	Indicateur onusien 17.1.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	Indicateur onusien 17.1.2	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	Indicateur onusien 17.3.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	Indicateur onusien 17.3.2	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	Indicateur onusien 17.4.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	Indicateur onusien 17.5.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	Indicateur onusien 17.6.1	économie	Indicateur non statistique et non défini au niveau international
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	Indicateur onusien 17.6.2	économie	Indicateur approchant retenu
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	Indicateur onusien 17.7.1	économie	Indicateur non défini au niveau international
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane	17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	Indicateur onusien 17.10.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales	17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	Indicateur onusien 17.11.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement	17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	Indicateur onusien 17.12.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Indicateur onusien 17.14.1	économie	Indicateur approchant faisant l'objet d'une recommandation
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays	17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	Indicateur onusien 17.15.1	économie	Non essentiel pour un suivi national

Indicateurs non retenus

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable	Indicateur onusien 17.16.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public -privé et aux partenariats avec la société civile	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	Indicateur onusien 17.17.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Indicateur onusien 17.18.1	économie	Non essentiel pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Indicateur onusien 17.18.2	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Indicateur onusien 17.18.3	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Indicateur onusien 17.19.1	économie	Non pertinent pour un suivi national
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Indicateur onusien 17.19.2	économie	Non pertinent pour un suivi national